

463  
Code INSEECommune de St Maurice lès Ch.  
Commune

N=2024028

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHANUT Jean-Luc, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 106 411.52 €  
 - un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	13
VOTES : Contre 0 Pour 13	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	59 270.33 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	47 141.19 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	106 411.52 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-61 720.87 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-3 471.71 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -65 192.58 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 106 411.52 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	65 192.58 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	41 218.94 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par CHANUT Jean-Luc, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le et de la publication le .

A Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf, le 11/04/2024.

